

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

3^{ème} QUESTION

Attributions de compensation versées aux Communes membres au titre de l'exercice 2022

(DELIBERATION n°2022-217)

Malgré les démarches mises en œuvre à tous les niveaux, Saint-Louis Agglomération ne bénéficiera pas en 2022, comme déjà en 2021, de la dotation de compensation attendue de l'Etat au titre de la CET dans l'enceinte de l'EAP soit une perte de recettes de 4,46 M€ sur deux ans.

Dans ce contexte, l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget primitif 2022 adopté par le conseil de communauté le 13 avril 2022 a pu être trouvé, entre autres, par une diminution uniforme de 1,50% des attributions de compensation versées aux communes membres, comme cela avait été le cas en 2021.

Il convient désormais d'acter, par une délibération spécifique du Conseil de Communauté, le montant des attributions de compensation versées au titre de 2022 aux communes membres :

Communes	AC 2022 (BP+BS)
1. ATTENSCHWILLER	72 117,76 €
2. BARTENHEIM	730 295,75 €
3. BLOTZHEIM	507 186,35 €
4. BRINCKHEIM	4 664,96 €
5. BUSCHWILLER	10 196,72 €
6. FOLGENSBURG	53 811,54 €
7. GEISPITZEN	11 430,93 €
8. HAGENTHAL-LE-BAS	108 550,94 €
9. HAGENTHAL-LE-HAUT	22 027,56 €
10. HEGENHEIM	296 556,91 €
11. HELFRANTZKIRCH	23 822,23 €
12. HESINGUE	3 483 820,40 €
13. HUNINGUE	5 200 572,47 €
14. KAPPELEN	19 168,10 €
15. KEMBS	1 032 006,17 €
16. KNOERINGUE	10 204,60 €
17. KOETZINGUE	5 361,36 €
18. LANDSER	45 617,32 €
19. LEYMEN	57 563,40 €
20. LIEBENSWILLER	1 865,59 €
21. MAGSTATT-LE-BAS	11 638,76 €
22. MAGSTATT-LE-HAUT	2 907,72 €
23. MICHELBAACH-LE-BAS	11 515,64 €
24. MICHELBAACH-LE-HAUT	18 534,75 €
25. NEUWILLER	33 416,13 €
26. RANSBACH-LE-BAS	34 906,43 €
27. RANSBACH-LE-HAUT	9 130,95 €
28. RANTZWILLER	27 697,22 €
29. ROSENAU	683 725,93 €
30. SAINT-LOUIS	8 341 548,84 €
31. SCHLIERBACH	77 817,96 €
32. SIERENTZ	1 313 408,85 €
33. STEINBRUNN-LE-HAUT	15 146,35 €
34. STETTEN	5 601,70 €
35. UFFHEIM	19 478,38 €

36. VILLAGE-NEUF	1 646 763,39 €
37. WAHLBACH	11 815,08 €
38. WALTENHEIM	8 629,59 €
39. WENTZWILLER	34 912,34 €
40. ZAESSINGUE	7 376,67 €
TOTAL	24 012 813,64 €

Il est cependant rappelé qu'une démarche contentieuse suit son cours, visant à obtenir de l'Etat le paiement de la compensation attendue sur 2021 et 2022. Si Saint-Louis Agglomération obtenait après négociation avec les autorités de l'Etat, le versement de tout ou partie de ces sommes, les attributions versées aux communes pourraient être réajustées en conséquence en 2023.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DE CHATELAIN

